

Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud-Ouest Lyonnais

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2012



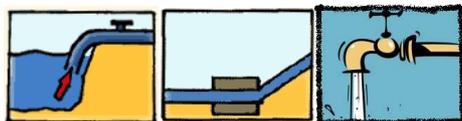
Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2012.....	7
1.6.2.	Achats d'eaux traitées	7
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.4.	Autres volumes.....	8
1.6.5.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	12
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	17
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	19
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	20
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	21
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	22
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	22
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	23
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	24
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	24
4.	Financement des investissements.....	25
4.1.	Travaux engagés au cours de l'exercice	25
4.2.	Branchements en plomb.....	25
4.3.	État de la dette du service	26
4.4.	Amortissements	26
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	27
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	28

1. Caractérisations techniques du service

1.1. Présentation du territoire desservi



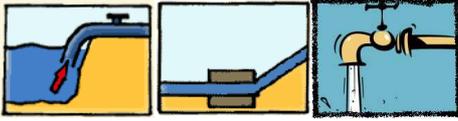
Le service est géré au niveau **intercommunal**

- **Nom de la collectivité** : Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud-Ouest Lyonnais
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BRIGNAIS, BRINDAS, CHAPONOST, CHEVINAY, COURZIEU, GREZIEU-LA-VARENNE, MARCY-L'ETOILE (Communauté urbaine de Lyon), MESSIMY, POLLIONNAY, SAINT-LAURENT-DE-VAUX, SAINTE-CONSORCE, SOUCIEU-EN-JARREST, THURINS, VAUGNERAY, YZERON
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui..... Non
- Existence d'un règlement de service Oui Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Lyonnaise des Eaux
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2006
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2017
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 avenant (ajout dans le bordereau de prix des prestations administratives concernant la fourniture et la pose de compteurs de radiorelève)

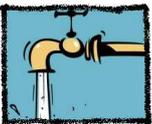
Les prestations confiées à la société LYONNAISE DES EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	non programmé des accessoires hydrauliques, non programmé des branchements si travaux de réparation de fuite, non programmé des équipements électriques, non programmé des équipements électromécaniques, non programmé des équipements électroniques

La collectivité prend en charge :

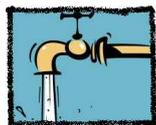
Gestion des abonnés	recouvrement
Entretien	du génie civil des ouvrages, mise en conformité installations électriques et autres ouvrages, nettoyage des canalisations par procédés mécaniques spécialisés
Renouvellement	des canalisations, programmé des branchements, programmé des équipements électriques, programmé des équipements électromécaniques, programmé des équipements électroniques
Prestations particulières	travaux neufs : branchements, ouvrages et canalisations, travaux neufs : traitement de l'eau

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Le service public d'eau potable dessert **55 279 habitants au 31/12/2012** (54 873 au 31/12/2011).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **22846 abonnés au 31/12/2012** (21 957 au 31/12/2011).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2012	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2012	Nombre total d'abonnés au 31/12/2012
BRIGNAIS	4448	0	4448
BRINDAS	2330	0	2330
CHAPONOST	3332	2	3334
CHEVINAY	253	0	253
COURZIEU	626	0	626
GREZIEU-LA-VARENNE	2091	0	2091
MARCY-L'ETOILE	1102	4	1106
MESSIMY	1432	0	1432
POLLIONNAY	882	0	882
SAINT-LAURENT-DE-VAUX	99	0	99
SAINTE-CONSORCE	762	4	766
SOUCIEU-EN-JARREST	1677	0	1677
THURINS	1253	0	1253
VAUGNERAY	2082	0	2082
YZERON	467	0	467
Total	22836	10	22846

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 33,40 abonnés/km au 31/12/2012 (32,36 abonnés/km au 31/12/2011).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 143,28 m³/abonné au 31/12/2012. (150.82 m³/abonné au 31/12/2011).

La consommation moyenne par abonné domestique (consommation moyenne annuelle domestique

rapportée au nombre d'abonnés domestiques) est de 129.72 m³/abonné au 31/12/2012. (135.81 m³/abonné au 31/12/2011).

1.5. Eaux brutes

Prélèvement sur les ressources en eau



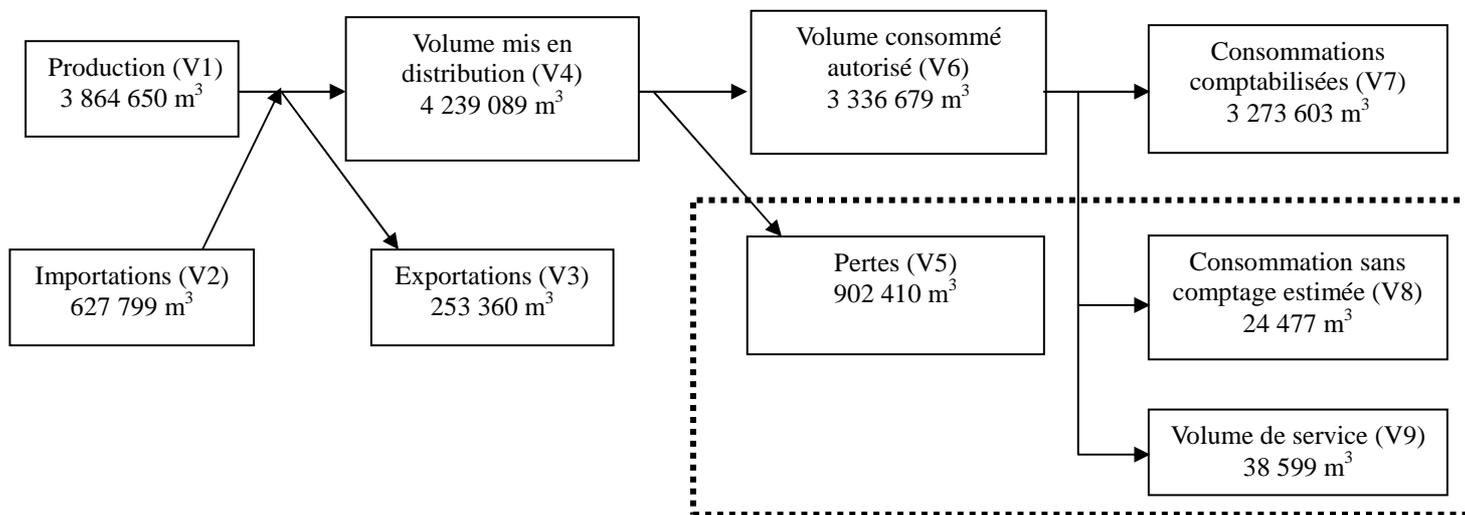
Le service public d'eau potable prélève 3 864 650 m³ pour l'exercice 2012 (3 809 810 m³ pour l'exercice 2011).

Ressource et implantation	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2011 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2012 en m ³	Variation en %
SOURCES VAUGNERAY		26 118	25 438	-2.60%
ZONE DE VOURLES	22 000m ³ /j	3 647 480	3 679 267	+0.87%
SOURCES COURZIEU		67 010	75 235	+12.27%
SOURCES YZERON		69 202	84 710	+22.40%
Total		3 809 810	3 864 650	+1.44%

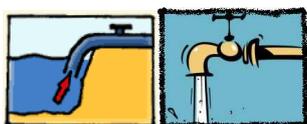
(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2012



1.6.2. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2011 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2012
SMEP RHONE SUD	532 818	546 971	2.66%	80%
SIE MONTS DU LYONNAIS ET BASSE VALLEE DU GIER	1 388	2 047	47.47%	80%
SMEP SAONE TURDINE	32 984	78 781	138.84%	80%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	567 190	627 799	10,68%	80

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2011 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2012 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	2 982 080	2 963 668	-0,6%
Abonnés non domestiques	329 510	309 935	-5,9%
Total vendu aux abonnés (V₇)	3 311 590	3 273 603	-1,2%
SIDE REGION MILLERY MORNANT	27 340	12 367	-54.76%
SMEP RHONE SUD INTERCONNEXION	186 007	163 024	-12.35%
SMEP SAONE TURDINE INTERCONNEXION	33 443	77 969	+133.14%
Total vendu à d'autres services (V₃)	246 790	253 360	2,7%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6.4. Autres volumes



	Exercice 2011 en m ³ /an	Exercice 2012 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	23 696	24 477	3,3%
Volume de service (V9)	32 535	38 599	18,6%

1.6.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2011 en m3/an	Exercice 2012 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	3 367 821	3 336 679	-0,9%

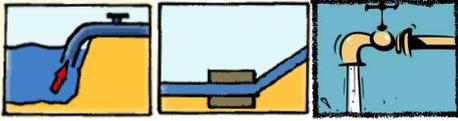
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 684 kilomètres au 31/12/2012 (678,4 au 31/12/2011).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

Tarifs		Au 01/01/2012	Au 01/01/2013
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	30,82 €	30,82 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³ par semestre)			
	De 0 à 60 m ³	0,6138 €/m ³	0,6138 €/m ³
	De 61 à 120 m ³	0,8592 €/m ³	0,8592 €/m ³
	De 121 à 250 m ³	0,8470 €/m ³	0,8470 €/m ³
	De 251 à 750 m ³	0,8089 €/m ³	0,8089 €/m ³
	De 751 à 35 000 m ³	0,7311 €/m ³	0,7311 €/m ³
	Au-delà de 35 000 m ³	0,6320 €/m ³	0,6320 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	33,76 €	34,56 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³ par semestre)			
	De 0 à 60 m ³	0,3488 €/m ³	0,3571 €/m ³
	De 61 à 120 m ³	0,6184 €/m ³	0,6332 €/m ³
	De 121 à 250 m ³	0,6665 €/m ³	0,6824 €/m ³
	De 251 à 750 m ³	0,6359 €/m ³	0,6511 €/m ³
	De 751 à 35 000 m ³	0,5466 €/m ³	0,5597 €/m ³
	Au-delà de 35 000 m ³	0,4738 €/m ³	0,4852 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0837 €/m ³	0,07 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,22 €/m ³	0,28 €/m ³
	VNF Prélèvement (Marcy l'étoile)	0,0214 €/m ³	0,0173 €/m ³

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
12/03/2007	augmentation de 0,10 €/m ³ de la part proportionnelle de la collectivité suite à la suppression du fonds départemental de renouvellement des réseaux

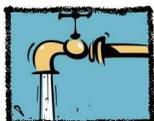
Les tarifs concernant la part de la société LYONNAISE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1^{er} janvier 2013, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 18.33 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2006.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



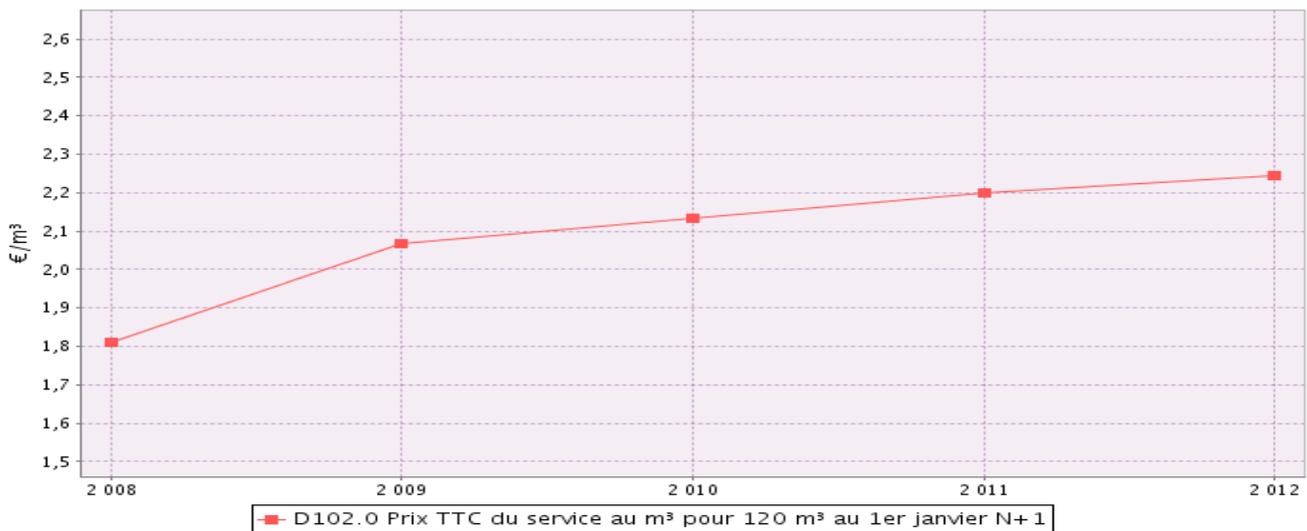
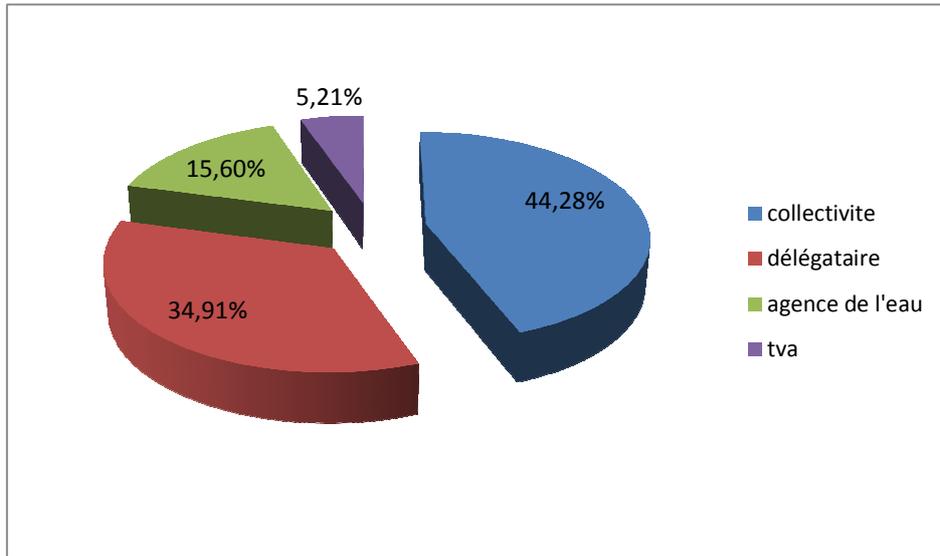
Le prix du service de l'eau potable, défini réglementairement, est celui obtenu, en € TTC/m³, en considérant un abonné domestique qui consommerait 120 m³ le 1^{er} janvier. Les différentes redevances et taxes sont prises en compte dans le calcul de ce prix au m³.

Il s'agit donc d'une consommation fictive ne correspondant pas à une facture d'un abonné du syndicat consommant 120 m³ dans l'année.

Les tarifs applicables au 01/01/2012 et au 01/01/2013 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2012 en €	Au 01/01/2013 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30,82	30,82	0%
Part proportionnelle	88,38	88,38	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	119,20	119,20	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	33,76	34,56	2,4%
Part proportionnelle	58,03	59,42	2,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	91,79	93,98	2,4%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,04	8,40	-16,4%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	26,40	33,60	27,3%
VNF Prélèvement : Marcy l'Etoile	—	—	
TVA	13,60	14,03	2,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	50,04	56,03	6,2%
Total	261,03	269,21	2,1%
Prix TTC au m³	2,18	2,24	1,8%

Répartition au 1er janvier 2013

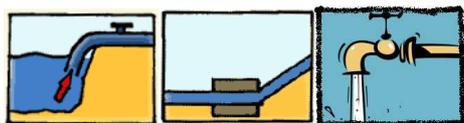


ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2012 en €/m ³	Prix au 01/01/2013 en €/m ³
BRIGNAIS	2.18	2.24
BRINDAS	2.18	2.24
CHAPONOST	2.18	2.24
CHEVINAY	2.18	2.24
COURZIEU	2.18	2.24
GREZIEU-LA-VARENNE	2.18	2.24
MARCY-L'ETOILE	2.20	2.26
MESSIMY	2.18	2.24
POLLIONNAY	2.18	2.24
SAINT-LAURENT-DE-VAUX	2.18	2.24
SAINTE-CONSORCE	2.18	2.24
SOUCIEU-EN-JARREST	2.18	2.24
THURINS	2.18	2.24
VAUGNERAY	2.18	2.24
YZERON	2.18	2.24

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2011 en €	Exercice 2012 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	3 012 360,00	2 975 590,00	-1,22%
Recettes liées aux travaux (branchements)	654 516,00	603 423,00	-7,81%
Total des recettes	3 666 876,00	3 579 013,00	-2,40%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2011 en €	Exercice 2012 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 194 500 €	2 279 530 €	+3.87%
<i>dont abonnements</i>	766 860 €	806 060 €	+5.11%
Recette de vente d'eau en gros	9 610 €	14 340 €	+49.22%
Total recettes de vente d'eau	2 204 110 €	2 293 870 €	4.07%
Recettes liées aux travaux	43 730 €	77 000 €	76.08%
Prestations aux tiers (facturation et recouvrement redevance assainissement)	1 350 €	1 420 €	5.18%
Autres recettes	26 950 €	45 740 €	69.72%
Total des recettes	2 276 140 €	2 418 030 €	6.23%

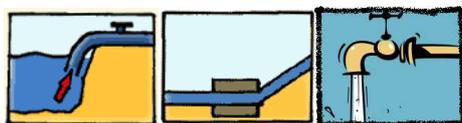
Recettes des tiers :

Type de recette	Exercice 2011 en €	Exercice 2012 en €	Variation en %
Recettes redevances prélèvement	248 600 €	264 690 €	6.47%
Recettes redevances pour pollution d'origine domestique	578 813 €	598 760 €	3.44%
Recettes Taxes sur les voies navigables	11 750 €	13 170 €	12.08%
Total des recettes	839 163 €	876 620 €	4.46%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2012 : 6 146 080 € (6 055 643 € au 31/12/2011).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2011	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2011	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2012	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2012
Microbiologie	148	0	151	2
Paramètres physico-chimiques	149	0	152	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2011	Taux de conformité exercice 2012
Microbiologie (P101.1)	100	98,7
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100	100

L'eau distribuée au cours de l'année 2012 par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Ouest Lyonnais présente une bonne qualité bactériologique. Les résultats sont restés conformes aux valeurs réglementaires ; sur les secteurs « Courzieu les Avergues » et « Thurins Ecartés », une analyse a mis en évidence une non-conformité bactériologique sur chacun des secteurs ; les 2 non conformités ont été relevées en bout de réseau où il est difficile de maintenir en permanence un taux de désinfectant suffisant. Elles n'ont pas donné lieu à des restrictions d'usage de l'eau.

L'eau de toutes les sources du syndicat est acide, faiblement minéralisée et agressive ; un traitement visant à corriger ce caractère agressif est par conséquent à envisager, conformément aux dispositions de la circulaire n° DGS/SD7A /2004/557 du 25 novembre 2004.

L'eau distribuée par le syndicat est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour les autres substances mesurées, notamment pour les pesticides, les solvants chlorés et les substances toxiques, à l'exception d'un dépassement du paramètre turbidité sur un prélèvement au niveau de l'UDI Sud Ouest Lyonnais Rechlorée.

Enfin, les sources de Vaugneray ne bénéficient pas à ce jour des mesures de protection définies à l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique.

En conséquence, la procédure qui avait été engagée par le syndicat en vue d'instaurer des périmètres de protection conformément aux dispositions de l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique et qui n'a pas abouti devra être relancée et conduite jusqu'à son terme afin d'assurer la protection de ces sources.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

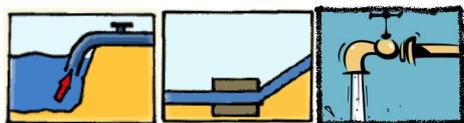
La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2011	Exercice 2012
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	Oui	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	Oui	Oui
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	Oui	Oui
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Non	Non
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	Oui	Oui
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	Non	Non
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	Oui	Oui
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	Oui	Oui
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	Non	Non
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Non	Non
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2012 est 60 (60 en 2011).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

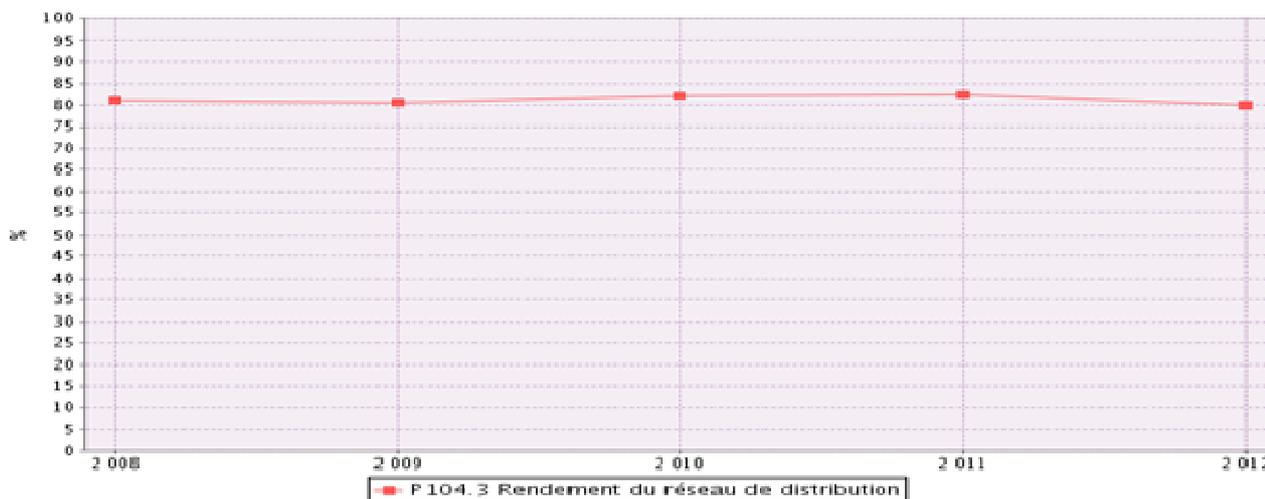
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2011	Exercice 2012
Rendement du réseau en %	82,6	79,9
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	14,6	14,38
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	0,8	0,8



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

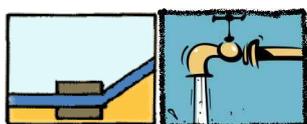


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2012, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,9 m³/j/km (3,3 en 2011).

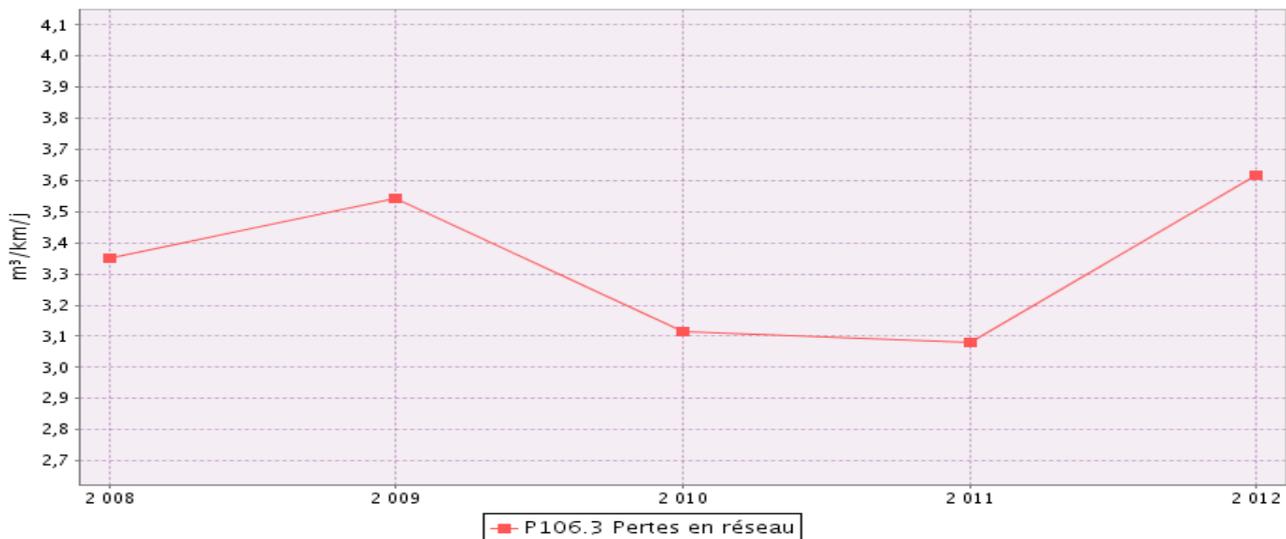
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2012, l'indice linéaire des pertes est de 3,6 m³/j/km (3,1 en 2011).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2008	2009	2010	2011	2012
Linéaire renouvelé en km	6.508	7.3	6.309	7.238	5.807

Au cours des 5 dernières années, 33,16 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2012, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1% (1 en 2011).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

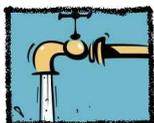
- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2012, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 79,8% (80 % en 2011).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2012, 81 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (87 en 2011), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 3,5 pour 1 000 abonnés (3,9 en 2011).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

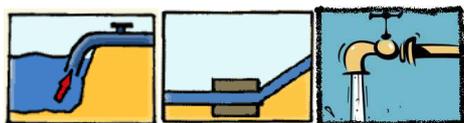


Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2012, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2011).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

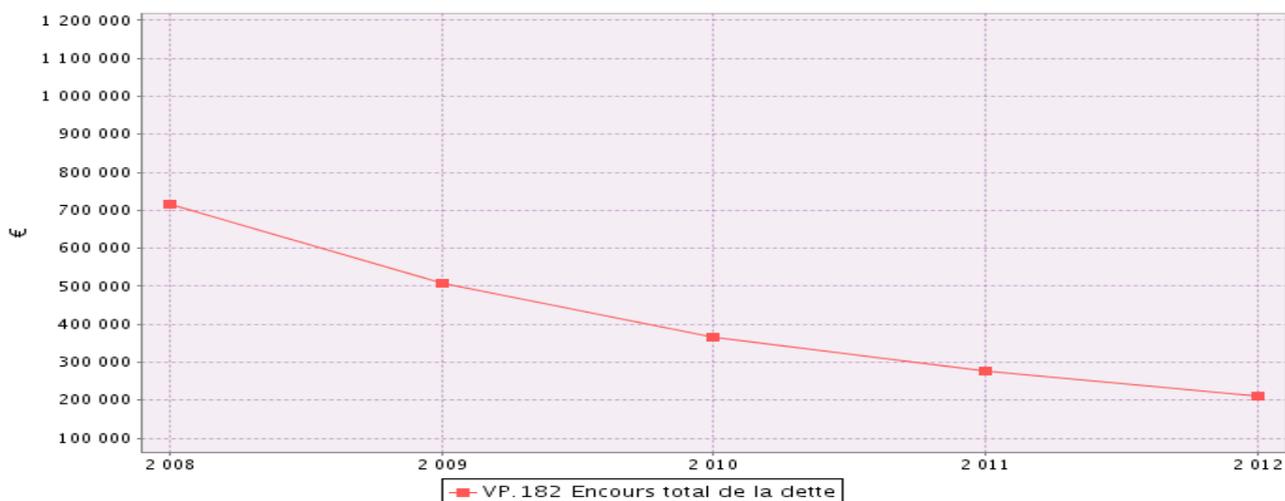


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

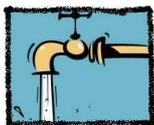
$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2011	Exercice 2012
Encours de la dette en €	278 246,86	211 402,67
Epargne brute annuelle en €	2 998 550,65	2 622 907,02
Durée d'extinction de la dette en années	0,1	0,1

Pour l'année 2012, la durée d'extinction de la dette est de 0,1 ans (0,1 en 2011).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

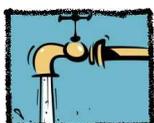
Toute facture impayée au 31/12/2012 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2011	Exercice 2012
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2011 telque connu au 31/12/2012	49 151.05	51 910.01
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2011	9 931 093,93	10 278 990,74
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2011	0,5	0,5

Pour l'année 2012, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2011 est de 0,5% (0,5 en 2011).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 142

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2012, le taux de réclamations est de 6,2 pour 1000 abonnés (2,4 en 2011).

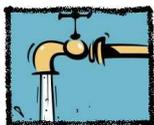
4. Financement des investissements

4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
TRAVAUX ENGAGES PAR L'EXPLOITANT		
Renouvellement clapet d'aspiration groupe 1 – Puits n°4 Vourles	8 453.83 €	sans objet
Renouvellement clapet anti bélier – Station du Milon Chaponost	79.39 €	sans objet
Renouvellement clapets sur groupes 1 et 2 – puits n°3	1 943.71 €	sans objet
renouvellement accessoires hydrauliques	11 812.92 €	sans objet
renouvellement de 12 branchements	22 605.18 €	sans objet
Total	44 895.03 €	

TRAVAUX SIDESOL 2012 INVESTISSEMENT		
	<i>PREVU</i>	<i>REALISE</i>
COMPTEURS HT	75 000,00	71 288,15
RENOUVELLEMENT ELECTRO MECANIQUE	527 343,42	104 584,44
CHLORATION	112 300,00	16 800,00
ALIMENTATION DES ECARTS	39 662,41	39 662,41
RESERVOIR DES BRUYERES	20 000,00	1 030,00
RENOUVELLEMENT BRANCHEMENTS PLOMB	720 287,70	207 020,91
RENOUVELLEMENT 2009	33 611,96	32 663,92
TRAVAUX HORS PROGRAMME	163 767,77	102 961,88
RENFORCEMENT 2010	747 709,97	727 331,89
RENOUVELLEMENT 2010	255 961,81	223 124,51
RENOUVELLEMENT 2011	1 272 446,31	1 243 757,00
RENOUVELLEMENT 2012	2 200 000,00	805 475,87
PROTECTION CAPTAGES	105 173,36	28 171,88
TRAVAUX EXTENSIONS PARTICULIERES	747 000,00	586 352,67
MAIN D'ŒUVRE POSE COMPTEURS	25 000,00	23 081,17
TOTAL	7 045 264,71	4 213 306,70
SUBVENTIONS RECUES 2012 INVESTISSEMENT		
	<i>PREVU</i>	<i>REALISE</i>
AGENCE DE L'EAU	413 892,00	27 330,00
DEPARTEMENT	117 675,00	104 715,45
TOTAL	531 567,00	132 045,45

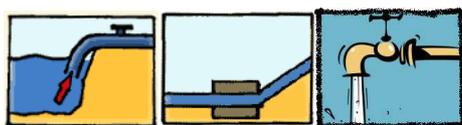
4.2. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2011	Exercice 2012
Nombre total des branchements	20 701	21 279
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	210	203
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	?	?
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	1,01 %	0,95 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	?	?

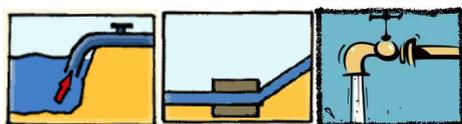
4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

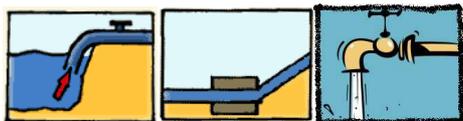
	Exercice 2011	Exercice 2012
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	278 246,86 €	211 402,67 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	66 844,20 €
	en intérêts	2 813,32 €

4.4. Amortissements



Pour l'année 2012, la dotation aux amortissements a été de 1 253 033,64 € (1 139 765,46 € en 2011).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Lutte contre les fuites des réseaux	208.000 €	0 €
Réhabilitation des réseaux pour amélioration du rendement	2.500.000 €	2.200.000 €
Aménagement du site des carrières du Garon	50.000 €	0 €

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2011	Exercice 2012
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	54 873	55 279
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,2	2,24
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2j	2j
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	98,7
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100	100
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60	60
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82,6	79,9
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,3	3,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,1	3,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1	1
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80	79,8
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0003	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3,9	3,5
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,1	0,1
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,5	0,5
P155.1	Taux de réclamations	2,4	6,2